



Rungis Volaille Plus

Référentiel RVP des Pratiques Logistiques et Informatiques

Version 1.03 Nov. 2007

Etabli entre les Sociétés :

Partenaire

et **SOMAVOG pour RVP**

le : 22 avril 2008

1. GESTION DOCUMENTAIRE

1.1. TABLE DES MATIERES

1.	Gestion documentaire	2
1.1.	Table des Matières	2
1.2.	Diffusion	3
1.3.	Chrono des Versions.....	3
2.	Introduction.....	4
3.	Objectif n°1 = Traçabilité	5
4.	Règles et Organisation	6
4.1.	Contraintes	6
4.2.	Mesures liées aux denrées périssables	6
4.3.	Transferts de Responsabilité.....	7
5.	Moyens déployés au Pavillon de la Volaille	9
5.1.	Projets et Ressources	9
5.2.	Principes et Solutions adoptés	10
5.2.1.	Identification normalisée des Unités Logistiques	10
5.2.2.	Echanges EDI normalisés	10
5.2.3.	Solutions informatiques adaptées	10
6.	Attendus envers tous nos Partenaires	12
6.1.	Organisation des Réceptions.....	12
6.2.	Documentation d'Accompagnement.....	12
6.3.	Palettisation des Unités Logistiques	13
7.	Attendus dépendants du Profil Fournisseur	14
7.1.	Identification des Unités Logistiques.....	14
7.2.	Echanges de Données Informatisés	15
7.2.1.	Echanges avec EDI normalisés	15
7.2.2.	Echanges avec edi non normalisés.....	16
7.2.3.	Echanges sans edi	16
7.3.	Données Référentielles	16
8.	Mise en œuvre	17
8.1.	Instances de Mise en Œuvre.....	17
8.2.	Déploiement des Messages	18
8.3.	Etapes de Mise en Œuvre du DESADV.....	18
8.4.	Synchronisation EDI / Opérations logistiques.....	19
9.	Annexe A : Formats des Données Référentielles	20
9.1.	Description des sites du Pavillon	20
9.2.	Descriptions des Tiers Fournisseurs.....	21
9.3.	Description des Produits Fournisseur	24
10.	Annexe B : Informations sur les Etiquettes	25
10.1.	Etiquettes RVL.....	25
10.2.	Etiquettes Fournisseurs	26

1.2. DIFFUSION

Compétence	Structure	Rôle	Interlocuteurs
MOA	RVP	Information	
MOA Logistique	SOMAVOG pour RVP	Prescription	Guy BUTAT Christian COMTE Michel EYSCHEN
MOA Informatique	RVI pour RVP	Rédaction	Vincent GAREZ
Partenaire Commercial Référencé	Partenaire	Destination	
Prestataire MOE	AGROSTAR	Information	

1.3. CHRONO DES VERSIONS

Date	Vers.	Rév.	Société(s)	Auteur(s)	Objet de la Version
21/11/2007	1	03	RVI/RVP	V. GAREZ	Diffusion
20/11/2007	0	03	RVL	C. COMTE	Prise en compte des commentaires RVL
			RVI/RVP	V. GAREZ	
30/10/2007	0	02	RVP	M. EYSCHEN	Prise en compte des commentaires RVP
			RVI/RVP	V. GAREZ	
18/09/2007	0	01	SOMAVOG	G. BUTAT	Prise en compte des commentaires SOMAVOG
				C. COMTE	
			RVI/RVP	V. GAREZ	
01/09/2007	0	00	RVI/RVP	V. GAREZ	Proposition

2. INTRODUCTION

Ce document fait suite à la démarche de Référencement des Fournisseurs de **RVP**. Il est destiné à nos partenaires en vue d'instaurer des pratiques opérationnelles concertées et efficaces dans le cadre de la mise en œuvre du Projet **RVI**.

Il décrit les besoins touchant à la fois aux aspects logistiques et informatiques, l'ensemble étant intimement liés et indissociables pour obtenir les progrès attendus dans cet ordre :

- Choix d'organisation,
- Règles de gestion,
- Normes adoptées,
- Solutions choisies,
- Structuration des Données,
- Description des échanges d'information.

Ce document doit être considéré davantage comme l'expression d'une cible à atteindre que comme l'énoncé de règles disqualifiantes.

Il décrit en outre une enveloppe de pratiques dont seules certaines s'appliquent maintenant et au cas par cas (certains acteurs utilisent l'EDI à grande échelle, d'autres pas encore). Il est donc évidemment évolutif.

Dans la présentation qui suit, chaque fournisseur devra pouvoir identifier son profil de fonctionnement avec le Pavillon de la Volaille, notamment en ce qui concerne nos attendus décrits dans les § 6 et 7.

Rungis Volaille Plus (RVP)

Le Projet RVP – Rungis Volaille Plus – concerne :

- La refonte de l'ensemble du Pavillon de la Volaille pour répondre aux normes sanitaires, qui nécessitera l'aménagement de nouveaux locaux,
- La construction d'une nouvelle plate-forme logistique **RVL** répondant mieux aux besoins de nos partenaires de la filière volaille,
- La centralisation de la facturation et des paiements pour le compte des grossistes,
- L'extension de la mutualisation des moyens à l'outil informatique **RVI**.

Rungis Volaille Logistique (RVL)

RVL – Rungis Volaille Logistique – désigne l'ensemble des prestations logistiques que le nouvel ensemble permettra, incluant les services actuels de la SOMAVOG.

Rungis Volaille Informatique (RVI)

Le Projet **RVI** – Rungis Volaille Informatique – est destiné à :

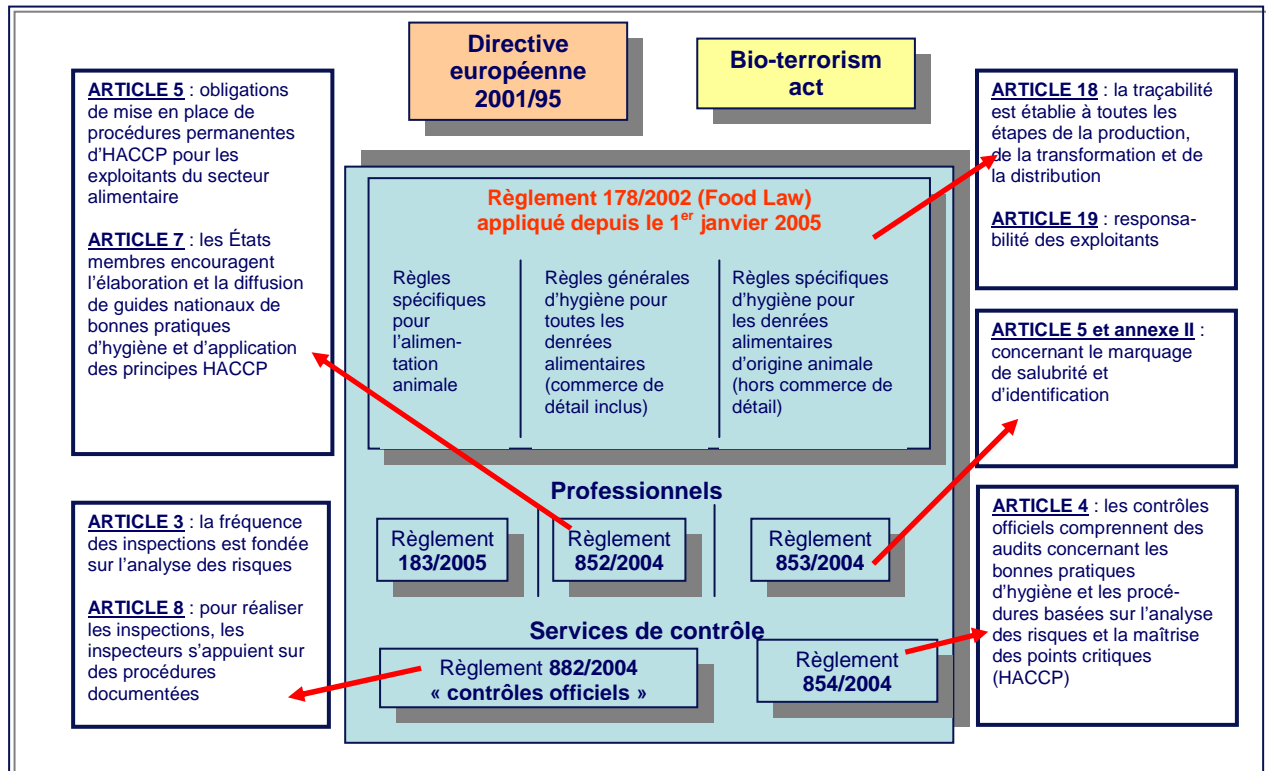
- Assurer la Traçabilité de tous les produits transitant sous le Pavillon,
- Mutualiser et centraliser les moyens de Facturation et de Paiements,
- Contribuer à l'amélioration puis l'optimisation de la prestation logistique,
- Offrir de nouveaux services au sein de la filière.

Initié en 2004, le projet est actuellement dans sa phase de conception et de paramétrage s'appuyant sur la solution LOGIFRESH d'**AGROSTAR** associant le WMS (Gestion de Plate-forme Logistique) de STEF/TFE et l'ERP **SAP**.

La mise en œuvre est échelonnée sur 2 ans à partir du démarrage pilote des réceptions de juin 2007.

3. OBJECTIF N°1 = TRAÇABILITE

L'objectif déclencheur de ce projet est la **Traçabilité**.



La déclinaison des textes réglementaires sur ce thème de la traçabilité se traduit en termes très opérationnels qui peuvent être exprimés comme suit :

- Organisation plus rigoureuse
- Remise en cause éventuelle de nos modes de fonctionnement internes
- Evolution des relations avec nos partenaires
- Adoption des meilleures pratiques identifiées ailleurs
- Réduction et optimisation des tâches
- Mise en œuvre des **moyens adéquats**

moyens adéquats = moyens nécessaires et suffisants qui ont déjà fait leurs preuves notamment au sein de la filière volaille.

Il a notamment été convenu que le Système **RVI** héritera des informations fournisseurs relatives à la traçabilité et s'adaptera progressivement à tous les cas de figure.

Dans le cas de l'activité Gibier, **RVL** sera créateur de lots de traçabilité et cette fonctionnalité pourra être mise à la disposition de tous les fournisseurs qui le souhaiteraient.

4. REGLES ET ORGANISATION

4.1. CONTRAINTES

Un ensemble de contraintes sont inhérentes à l'activité et au site et donc incontournables :

- Activité « frais » relative aux denrées périssables
- Flux majoritairement en poids variables
- Succession de transferts de responsabilité
Fournisseur → Transporteur → **RVL** → Grossiste → Acheteur
- Massification des expéditions
- Exiguïté des lieux
- Limitation des ressources

Les besoins inhérents aux contraintes de la traçabilité vont entraîner une charge de travail supplémentaire pour les équipes travaillant au sein du Pavillon.

L'unité de gestion enregistrée dans le Système d'Information actuel de la SOMAVOG est une quantité de Colis et/ou de Palettes et un poids par entité [Date-Expéditeur-Destinataire].

Avec **RVI**, l'unité de gestion foisonne aujourd'hui par entité [Produit-Lot], demain par entité [SSCC carton].

Ce nouveau Système d'Information nous aidera à amortir cette surcharge mais il ne fera pas tout : il nous faudra travailler ensemble autrement.

⇒ Focalisations immédiates

- Points de contrôles
- Informations à contrôler
- Gestion des écarts et suivi des litiges
- Réduction et optimisation des tâches

⇒ Démarches à envisager à terme

- Aménagement négocié des plages de réception
- Organisation et suivi des rendez-vous

4.2. MESURES LIEES AUX DENREES PERISSABLES

- Démarche HACCP
(non traitée dans ce document)
- Contrôles à Réception
 - Conformité de la température
 - Conformité des dates limites
 - Vérification de la provenance des produits
 - Enregistrement de l'agrément et de la certification des sites expéditeurs
- Mise en œuvre de moyens pour garantir la Traçabilité

4.3. TRANSFERTS DE RESPONSABILITE

Points critiques de Contrôles

Tableau décrivant les acteurs impactés au niveau des points critiques :

ETAPE DE PROCESSUS	REMET	VIA	REÇOIT
Réception / Ventilation	Fourn. / Transp.		RVL
Acquittement	RVL		Gross.
Vente – Prépa. – Expéd.	Gross.		Clients
	Gross.	RVL	Clients

Informations à contrôler

Documentation Transport
 Provenance Fournisseur / Importateur / Transporteur /
 Prestataire Logistique
 Destination Grossiste / Direct
 Dates et Heures de livraison

Réf. PRODUIT Fournisseur (GTIN)
 (**RVI** interprète indifféremment les EAN13-UC, EAN13-Carton ou DUN14)
 Lot Fournisseur (Lot **RVL** en retour pour le gibier)
 Date limite (DLC, DLUO)
 Quantités
 Poids

Afin de faciliter le contrôle de ces informations, il nous faudra collectivement généraliser l'identification des Unités Logistique par SSCC.

Contrôles RVL en Réception / Ventilation

Etat général du chargement
 Etat des emballages
 Palettisation (selon règles définies)
 Conformité de température
 Conformité des Dates Limites

La non-conformité en température et le dépassement des dates limites entraîne un refus en Réception.

Contrôles Quantitatifs
 Tonnage,
 Qtés reçues en Produit et en Lot / Qtés Cdées / Annoncées / Documentées.

Le contrôle dépend notamment du scénario EDI.
 En l'absence de commande formelle **RVI** (via le ORDERS), **RVL** n'est pas en mesure de contrôler les quantités commandées par produits, par lots.

Contrôle d'Acquittement des Grossistes

Contrôles Qualitatifs
Etat général des palettes
Etat des emballages
Conformité des Dates Limites

Contrôles Quantitatifs
Qtés reçues en Produit et en Lot / Qtés Cdées / Confirmées **RVL**

Contrôle des Préparations et Expéditions

Ce volet ne concerne pas notre relation avec les Fournisseurs

Protocole de résolution des Litiges

RVL a reçu de la part des grossistes, délégation pour mettre en oeuvre une procédure de régularisation des litiges permettant d'arbitrer leur caractérisation, les responsabilités et d'entamer si nécessaire un processus de normalisation des relations en 4 temps :

1. Signalement informel de non conformité
2. Avertissement formalisé du problème si constat récurrent
3. Traitement différencié à la Réception si persistance avérée
4. Refus net

Cette démarche progressive de mise en oeuvre s'effectuera au cas par cas avec chaque fournisseur et/ou transporteur lors de l'accord.

5. MOYENS DEPLOYES AU PAVILLON DE LA VOLAILLE

5.1. PROJETS ET RESSOURCES

Dans le cadre du projet global **RVP**, mise en oeuvre de la solution **RVI** mixte WMS + ERP dont le calendrier est le suivant :

- Rédaction du Cahier des charges mai 2005
- Choix de la solution (LOGIFRESH/SAP) juillet 2006
- 1° installation pilote « Traçabilité amont » (hors SAP)
 - Déploiement WMS dont l'EDI depuis mai-2007
- 1° installation pilote « Traçabilité aval »
 - Déploiement WMS+SAP (cible) courant 2008
- Déploiement ERP « Traçabilité globale » (cible) 2008 .. 2009

avec la mobilisation de ressources dédiées :

- Constitution de la Coopérative **RVP** pour le financement du Projet
- Désignation d'experts métier chargés d'exprimer et de défendre les besoins de chacun des pôles suivants :
 - Salle de Vente
 - Logistique
 - Facturation et Règlements
 - Gestion d'Entreprise
- Mise sur pied d'un Atelier « Traçabilité » chargé de spécifier ce besoin transversal
- Au sein de **RVL** et de l'ensemble des grossistes, formation du personnel aux nouvelles pratiques et aux nouveaux outils
 - + Correspondant WMS depuis janv. 2007
- Au sein de **RVI** :
 - + Chef de Projet depuis avril 2005
 - + Gestionnaire des données référentielles depuis oct. 2007

5.2. PRINCIPES ET SOLUTIONS ADOPTES

« Tout carton placé en salle de vente devra être tracé pour sa vente sans entrave au commerce »

Cette maxime que nous avons fait nôtre au sein du pavillon, entraîne de facto la nécessité d'adopter les moyens normalisés en vigueur et de mettre en place une solution informatique capable de récupérer les éléments de traçabilité issus des fournisseurs et de garantir le lien avec les clients.

Notre objectif est de viser 100% des flux tracés, indicateur pertinent que nous suivrons en priorité.

5.2.1. Identification normalisée des Unités Logistiques

Adoption des standards internationaux UCC/EAN-128 promus par l'organisme GS1 auprès duquel SOMAVOG (**RVL**) est adhérent sous le **CNUD n° 661327**.

Héritage et utilisation des Lots Fournisseurs

(Création éventuelle par **RVL** de Lots et de GTIN par délégation et négociée au cas par cas)

Poste d'étiquetage **RVL** :

- Identification interne des palettes en absence de SSCC et/ou en cas d'éclatement de la palette d'origine pour la traçabilité interne
- Etiquetage exceptionnel des cartons en défaut ou en non-conformité accidentels d'étiquetage (qui équivaldra à une prestation)

Prestations mises à disposition :

- Connexion avec RVI pour impression locale chez l'expéditeur
- Délégation d'impression en réception RVL (selon les ressources disponibles)

5.2.2. Echanges EDI normalisés

Adoption de la Norme EANCOM EDIFACT avec, dans l'ordre du processus :

- | | |
|------------------------|----------|
| 1. Fiche Produit | (PRODAT) |
| 2. Prises de Commandes | (ORDERS) |
| 3. Avis d'Expédition | (DESADV) |
| 4. Facturation | (INVOIC) |

5.2.3. Solutions informatiques adaptées

Pour **RVI**, il a été d'emblée décidé d'intégrer des solutions réputées parmi les meilleures dans leur domaine respectif (Best of Breed) :

- Traçabilité des denrées alimentaires,
- Cohabitation d'un référentiel commun et privé confidentiel,
- Gestion commerciale multi sociétés,
- Facturation mutualisée,
- Communications internes et externes.

En réponse à ces exigences très contraignantes, voire parfois contradictoires, notre choix s'est porté sur la solution **LOGIFRESH** d'**AGROSTAR**, filiale informatique spécialisée du groupe **STEF/TFE** combinant :

- L'ERP **SAP** pour la gestion du Référentiel des Données et la Gestion Commerciale dont la Facturation,
- Le WMS (Gestion de Plate-forme) assurant le lien de traçabilité physique entre l'amont et l'aval,
- La solution EDI/EAI **TradeXpress** d'**INFLUE** permettant :
 - l'utilisation d'un Réseau à Valeur Ajoutée ATLAS 400,
 - l'adoption du service d'échange Internet sécurisé (AS2),
 - les Protocoles FTP, SMTP, ...
 - le Web EDI,
 - les protocoles et langages futurs (XML, SFTP, ...).

6. ATTENDUS ENVERS TOUS NOS PARTENAIRES

Sont regroupés ici les aspects qui concernent tous les partenaires, même si tous ne sont pas à même maturité organisationnelle et technique.

6.1. ORGANISATION DES RECEPTIONS

- Horaires des réceptions du Pavillon
- Selon les jours ordinaires d'ouverture pour les besoins du jour de la Salle de Ventes :

Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
de J à 20h00 à J+1 à 4h00

- Livraisons hors ouverture du pavillon

Ouverture 7/7 – 24/24 avec nécessité d'une organisation préalable discutée au cas par cas, afin d'ajuster les ressources aux besoins.

- Prévision des réceptions

Pour l'instant, les réceptions ne sont pas planifiées, mais il semble inéluctable qu'une visibilité des plages horaires sera progressivement nécessaire avec les premières mises en application et lorsque **RVI** sera stabilisé sur son volet « Traçabilité Amont ».

- Respect des règles de sécurité

La nécessité d'évoluer se fera en fonction de l'aménagement des locaux et des obligations relatives à la sécurité des personnels.

6.2. DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT

- Lettre de voiture ou CMR
- Bon de Livraison détaillé par destinataire
- Plan de chargement
- Disque d'enregistrement de température
- Autres doc. convenus :
 - Documents d'accompagnement sanitaire et douanier,
 - Récapitulatif des réceptions,
 - Tableau de répartition des lots de marchandises,

La fourniture de nouveaux documents sera nécessaire de la part des expéditeurs non encore placés ou en cours de démarche EDI.

Ils permettront de faciliter et d'améliorer le travail de contrôle et de validation des réceptions sous l'angle de récupération des éléments de la traçabilité. Cette contrainte nouvelle sera grosse consommatrice de ressources supplémentaires mais une bonne documentation accompagnant les arrivages pourra en atténuer les effets.

6.3. PALETTISATION DES UNITES LOGISTIQUES

La palettisation doit évidemment faire l'objet de soin particulier dont la qualité détermine considérablement la rapidité des réceptions avec des retombées qui profiteront à tous les acteurs.

En matière d'optimisation, **RVL** préconise par ordre de préférence :

1. Palettes directionnelles (= homogènes en destination)
2. Couches homogènes en produit-destination
⇒ Conversion des commandes «à la couche»

Afin de faciliter le travail de contrôle à réception, le collectif des grossistes a accepté le principe de la conversion de toute commande au nombre entier supérieur de couches. A charge aux industriels de répercuter cette faculté dans leur processus de préparation de commandes.

3. Palettes homogènes en produit voire produit-lot
4. Agrès de séparation (palette perdue) par destinataire

7. ATTENDUS DEPENDANTS DU PROFIL FOURNISSEUR

Les attendus de RVP en terme d'identification des unités logistiques et d'échanges d'information dépendent du profil des partenaires.

RVI peut s'adapter à l'ensemble des situations connues au sein de la filière selon la technologie employée, à chacun de se déterminer en fonction de son profil.

7.1. IDENTIFICATION DES UNITES LOGISTIQUES

La description des étiquettes est formalisée en Annexe B de ce document.

Palettes

Dans l'immédiat nous visons comme cible à moyen terme l'identification des palettes au standard EAN128 dont le code-barres permet une lecture minimale :

	<u>Codes AI (Identifiant de Données)</u>
• pour tous les flux avec EDI, – Code SSCC	(00)
• pour les flux homogènes avec ou sans EDI, – GTIN Produit	(01)
– Lot	(10)
– Date Limite	(17) DLC ou (15) DLUO
– Poids net	(310x)
• pour les flux hétérogènes sans EDI, – Poids net	(310x)

Pour les flux provenant de prestataires de groupage non encore organisés ou équipés pour produire de telles étiquettes, **RVL** engagera des contacts avec les partenaires concernés pour :

- Initier une démarche de progrès aboutissant au besoin exprimé ici,
- Prendre en charge temporairement l'impression d'une étiquette **RVL**.

Cartons

L'idéal est évidemment l'identification de tous les Colis avec une étiquette imprimée au standard EAN128 avec au moins le code SSCC.

Cet étiquetage deviendra d'ailleurs obligatoire en 2010 et nécessitera la généralisation d'un DESADV adapté.

Pour l'immédiat **RVL** exige qu'au moins cet étiquetage soit au standard EAN128 avec au minimum les informations suivantes, en clair et en code-barres :

– GTIN Produit	(01)
– Lot	(10)
– Date Limite	(17) DLC ou (15) DLUO
– Poids net	(310x)

En l'absence des informations minimales présentées ci-dessus, RVP sera dans l'incapacité de garantir la traçabilité. Les volumes à traiter sont tels (40 000 colis /

jour en moyenne), que cet objectif sera tout simplement hors de portée si un minimum d'information n'est pas préalablement identifiable sur les Cartons.

CECI SUPPOSE LA PRESENCE DES INFORMATIONS ET EGALEMENT LEUR QUALITE D'IMPRESSION.

Sur demande de prestation facturable et dûment exprimée, **RVL** pourra imprimer ponctuellement des étiquettes cartons au format EAN128. Mais **RVL** n'a ni vocation, ni les ressources pour se substituer aux obligations des fournisseurs.

Unités de Vente

Pour les Produits « sous-vide » l'étiquetage d'identification en clair est obligatoire. Pour tous les Produits vendus à l'unité, **RVL** souhaite un étiquetage de même précision que pour les cartons.

7.2. ECHANGES DE DONNEES INFORMATISES

Pour les échanges EDI, un accord devra être signé avec chacun des fournisseurs, formalisé par la Convention d'Inter-change et dont le contenu dépend du profil des échanges.

Dans ce document sont décrits les modèles **RVI** des messages, à commencer par l'Avis d'Expédition qui est le message déterminant de la traçabilité.

Par soucis de polyvalence, **RVI** est équipé pour démarrer d'emblée avec nos partenaires avec les solutions et les protocoles les plus récents.

A terme, nous nous emploierons à exploiter toutes les ressources apportées par l'EDI.

7.2.1. Echanges avec EDI normalisés

1. Avis d'Expédition (DESADV vers. D.96 A)

Une première mise en oeuvre est effective depuis mai 2007 qui est désormais prête à être déployer à grande échelle et qui fera l'objet d'une Convention d'Inter-change.

2. Fiche Produits (PRODAT)

Sa mise en oeuvre serait envisageable en 2008 après l'installation de l'ERP, mais il est patent que ce message est peu utilisé. L'adoption du concept de catalogue électronique semble beaucoup plus prometteur.

3. Prise de Commande (ORDERS)

Mise en oeuvre en 2009 également possible après l'installation de l'ERP.

En effet, les acteurs, abattoirs et grossistes, sont d'accord pour maintenir en priorité le principe des commandes téléphonées.

L'émission d'une commande **RVI** sera envisagée éventuellement en fonction des opportunités qui devraient être révélées sur l'analyse globale de l'activité.

4. Dématérialisation de Facture (INVOICE)

Sa mise en oeuvre sera examinée au-delà de 2009 après une expérience éprouvée de l'utilisation de l'ERP.

7.2.2. Echanges avec edi non normalisés

Cela consiste en l'intégration de documents décrivant les mêmes flux que ceux évoqués précédemment mais au format .csv avec séparateur « ; » et transmis par e-mails ou transmis selon les protocoles XML, FTP, SMTP, ...

Pour éviter toute interférence conceptuelle avec le DESADV, on nommera ce document « Récapitulatif des Expéditions ».

7.2.3. Echanges sans edi

La prise en compte des commandes s'effectue par une saisie distante ou l'intégration d'un fichier EXCEL par Web EDI.

7.3. DONNEES REFERENTIELLES

Les contraintes de traçabilité, qu'il y ait Echanges de Données Informatisés (EDI) ou non, requièrent un préalable impératif : le parfait alignement des Données Référentielles (Tiers, Produits, ...) entre partenaires. Ces données sont en principes relativement stables mais peuvent faire l'objet de certaines modifications ou de création de nouveaux items.

Tout produit aux caractéristiques particulières doit disposer d'une codification qui lui est propre. C'est aussi vrai pour les variantes d'abattage, de température, de conditionnement, ...

Les fiches produits ne peuvent donc faire l'objet d'aucune modification risquant de perturber les bases de traçabilité. Lorsqu'un produit évolue dans sa formulation, sa température ou son packaging, la règle stipule de créer systématiquement un nouvel EAN13 ou DUN14 faute de quoi le produit ne sera pas reconnu correctement auprès de RVL.

Le premier échange de données avec chacun de nos partenaires consiste donc à recevoir de leur part les informations référentielles.

En attendant la mise en œuvre des messages normalisés, vecteurs standards de communication régulière des données référentielles, ou la mise en place d'un catalogue électronique, on procédera par échange de fichier au format .xls ou .csv dont les formats décrits dans la Convention d'Inter-change en préparation, sont présentés ici en Annexe A et concernent :

- La Société, le Groupe,
- Les interlocuteurs,
- Les Sites d'expédition (avec leur Numéro d'agrément) et de facturation,
- Les Sites de Réception sous le Pavillon de la Volaille,
- Les tiers transporteurs et prestataires,
- La Description de tous les Produits

Y COMPRIS CEUX NON DESTINES MAIS SUSCEPTIBLES DE TRANSITER VERS LE PAVILLON.

8. MISE EN ŒUVRE

8.1. INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE

Interlocuteurs chez le fournisseur Partenaire

Interlocuteur	Fonction	Société	Tél.	e-mail
	Directeur Général			
	Responsable Commercial			
	Responsable Logistique			
	Responsable Qualité			
	Responsable Informatique			
	Responsable EDI			
	Correspondant Référentiel			

Ces informations ont été partiellement communiquées lors des contacts antérieurs. Il convient de les actualiser.

Interlocuteurs au sein de RVP

Représentation des grossistes

Interlocuteur	Fonction	Société	Tél.	e-mail
Marc HERVOUET	Président de la Coopérative RVP	COURTIN-HERVOUET		
Ingrid GODEFROY	Attachée de Direction	RVP	+33 (0)156 301 0	i.godefroy@rungis-volaille-plus.eu
Gino CATENA	Commission de Référencement	BGL AVIGROS		
Michel EYSCHEN	Directeur	SOMAVOG	+33 (0)141 801 399	m.eyshen@somavog.com
Christian COMTE	Responsable Logistique	SOMAVOG	+33 (0)141 801 390	c.comte@somavog.com
Guy BUTAT	Correspondant WMS	SOMAVOG	+33 (0)141 801 39	g.butat@somavog.com
Vincent GAREZ	Chef de Projet RVI	Syndicat	+33 (0)156 301 038	v.garez-rvi@somavog.com
Franck HIRO	Gestionnaire du Référentiel	RVP	+33 (0)156 301 037	projet-rvi@somavog.com

Coordination

Rencontres initiales

- Initialisation entre directions
→ Contrat de Référencement
- Accords techniques
→ Pratiques RVP Logistiques et Informatiques
→ Convention d'inter-change

Réunions de coordination

Une réunion périodique (période à définir) de coordination sera mise en place entre les responsables projets et opérationnels afin de recenser les problèmes résiduels, d'adapter et de faire évoluer les accords techniques.

Une main courante sera constituée par **RVL** pour le recensement des anomalies et demandes réciproques d'adaptation.

8.2. DEPLOIEMENT DES MESSAGES

La panoplie des messages qui seront progressivement mis en œuvre est la suivante :

1. Prévision des Réceptions = Avis d'Expédition = DESADV
SI Fournisseur → **RVI**
2. Fiche Produit = PRODAT
SI Fournisseur → **RVI**
SI Fournisseur → Catalogue → **RVI**
3. Prise de Commande = ORDERS
RVI → SI Fournisseur
4. Dématérialisation de Factures = INVOIC
SI Fournisseur → Grossiste (**RVI**)

8.3. ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU DESADV

Rencontre formelle des Responsables logistique et informatique pour mettre au point le calendrier dont voici une proposition :

1. Mise en oeuvre 1 Site expéditeur + 1 Transporteur
2. Mise en oeuvre + 2 Sites expéditeur + ts Transporteurs
3. Déploiement tous sites / tous transporteurs

Le déploiement progressif de **RVI** lui donnera la capacité de recevoir et d'intégrer le DESADV avant celle d'émettre le ORDERS correspondant. La brique logicielle correspondante incluse dans la Gestion Commerciale viendra plus tard.

Bien que contraire aux principes du DESADV qui s'appuie normalement sur un ORDERS préalable, ceci ne semble pas trop impacter la démarche dans la mesure où les commerciaux des fournisseurs souhaitent conserver les pratiques actuelles de la prise de commande téléphonique. Le ORDERS peut être construit dans le SI du fournisseur.

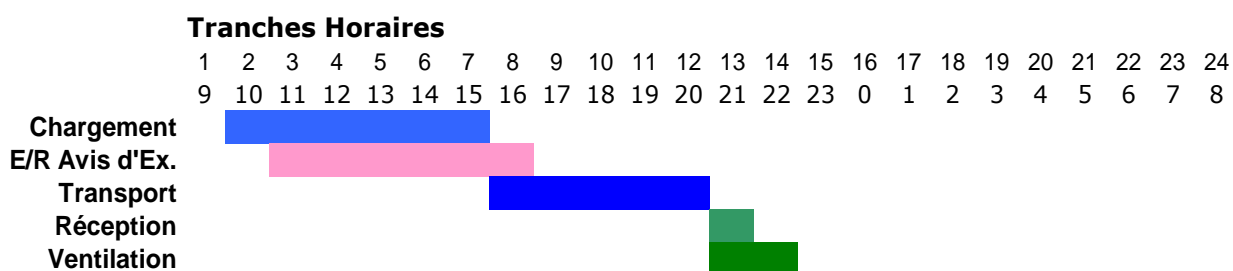
8.4. SYNCHRONISATION EDI / OPERATIONS LOGISTIQUES

L'EDI permet la récupération d'informations en grande quantité sans re-saisies. Il permet également la prise de connaissance au plus tôt des informations ayant un impact opérationnel. Ces affirmations sont vraies si les informations sont reçues par **RVI** dès l'expédition des marchandises concernées.

Un message reçu trop tard, n'a plus d'utilité mais arrivé trop tôt, il pourrait ne pas représenter l'exacte réalité du chargement. Pour un optimum il convient donc d'accorder les chrono avec les émetteurs en synchronisation avec les opérations sur le terrain.

Chrono des opérations du fournisseur Partenaire avec RVL :

Partenaire / RVL



Ce tableau, à valider avec chaque partenaire et la SOMAVOG, permettra à **RVI** d'identifier les périodes de réception des messages d'Avis d'Expédition et le temps dont cette équipe dispose pour relancer éventuellement leur intégration dans le portefeuille des annoncés en réception, en préparation des réceptions physiques.

9. ANNEXE A : FORMATS DES DONNEES REFERENTIELLES

9.1. DESCRIPTION DES SITES DU PAVILLON

RVI mettra à disposition sur demande, les informations complètes relatives aux entreprises qui exercent sous le Pavillon de la Volaille.

Site des Grossistes

Entreprises	Codes GLN
ALVI 2000	3016613270614
ALVIDIS	3016613270621
BGL AVIGROS	3016613270638
COQUET-BOUSSION	3016613270645
COTTIN	3016613270652
COURTIN-HERVOUET	3016613270669
EUROVOLAILLES	3016613270676
FELIX FORT	3016613270683
FOULON-EGASSE	3016613270690
FROGER	3016613270706
JOUHAUD	3016613270713
PARIS	3016613270720
REILHE-MARTIN	3016613270737
TARON COFIVAL	3016613270744
TRI-VOL	3016613270751
YZET	3016613270768

Cette liste avait été constituée dès l'adhésion à GS1 de la SOMAVOG en 2005. Pour cause de liquidations et/ou de fusions, elle est désormais ramenée à 14 acteurs sous Pavillon, dont un a changé de raison sociale.

Sites logistiques : SOMAVOG (RVL)

Entreprises	Codes GLN
SOMAVOG / SDV *	3016613270607
SOMAVOG / HSDV **	3016613270058
SOMAVOG / RVI ***	3016613270010

On distingue 3 GLN pour identifier la SOMAVOG selon différents scénarios :

* SOMAVOG/SDV concerne l'identification de la SOMAVOG pour l'essentiel des flux relatifs à l'activité des grossistes = vers la Salle de Vente (SDV)

** SOMAVOG/HSDV est destinataire des messages concernant les flux qui ne concernent pas les grossistes et dits « directs » = Hors Salle de Vente (HSDV)

*** RVI est destinataire des informations de type référentiel (ex. : PRODAT)

9.2. DESCRIPTIONS DES TIERS FOURNISSEURS

Les informations du Référentiel RVI seront constituées à partir des données renseignées par le fournisseur et seront communiquées à RVI dans un tableau de type EXCEL selon les formats décrits ci-après.

On distingue les informations générales de l'entreprise présentées sur une seule occurrence et les informations multi occurrences décrivant les produits, les acteurs, les sites et les prestataires.

Format des Zones : **A**lphanumérique (**N**ombre de Caractères)
 Numérique (**E**ntier, **D**écimales)

Entreprise

Nom de la Zone	Format	Description	Valeur
Entreprise	A (50)	Nom usuel de l'Entreprise	PARTENAIRE
Groupe	A (50)	Nom du Groupe	PARTENAIRE
Identifiant GS1	A (8)	Code National Unifié de l'entreprise	CNUF ou CNUD
Raison Sociale	A (50)	Raison Sociale	
Statut	A (4)	Statut Juridique	
Capital	N (9)	Capital Social	
RCS	A (30)	Registre du Commerce et des Sociétés	
Immatriculation	A (8)	Date d'Immatriculation	
SIRET	A (25)	Code SIRET	
SIREN	N (25)	Code SIREN	
APE	A (10)	Code APE	
TVA	A (20)	Code TVA Intra-communautaire	
N° RIB	A (25)	Relevé d'Identité Bancaire	
Téléphone	A (20)	N° de Téléphone du Siège	
Fax	A (20)	N° de Fax du Siège	
Mail	A (40)	Adresse Mail du Siège	
Web	A (40)	Site Web du Siège	
Adresse : Lieu	A (50)	Nom de Lieu du Siège	
Adresse : Voie	A (50)	N° et Nom de la Voie du Siège	
Adresse : BP	A (10)	Boîte Postale du Siège	
Adresse : CP	A (10)	Code Postal du Siège	
Adresse : BD	A (50)	Bureau Distributeur du Siège	

Toutes ces informations sont nécessaires pour les besoins du projet, **celles inscrites en gras sont impératives pour la qualité des échanges.**

Référentiel RVP des Pratiques Logistiques et Informatiques

Interlocuteurs (1 Fiche par acteur)

Nom de la Zone	Format	Description	Valeur
Entreprise	A (50)	Nom usuel de l'Entreprise	PARTENAIRE
Site d'affectation	A (30)	Nom du Site	
Titre civil	A (10)		
Nom	A (25)		
Prénom	A (25)		
Fonction	A (40)	Fonction de l'interlocuteur	
Cellulaire	A (20)	Téléphone mobile	
Mail	A (40)	Adresse Mail de l'interlocuteur	
Téléphone	A (20)	Ligne directe	
Fax	A (20)	Fax le plus proche	

Toutes ces informations sont nécessaires pour les besoins du projet,
celles inscrites en gras sont impératives pour la qualité des échanges.

Sites d'Expédition (1 Fiche par site)

Nom de la Zone	Format	Description	Valeur
Entreprise	A (50)	Nom usuel de l'Entreprise	PARTENAIRE
Site	A (30)	Nom du Site	
Identifiant GS1	A (13)	Code Lieu Fonction	GLN
Téléphone	A (20)	N° de Téléphone du Site	
Fax	A (20)	N° de Fax du Site	
Mail	A (40)	Adresse Mail du Site	
Adresse : Lieu	A (50)	Nom de Lieu du Site	
Adresse : Voie	A (50)	N° et Nom de la Voie du Site	
Adresse : BP	A (10)	Boîte Postale du Site	
Adresse : CP	A (10)	Code Postal du Site	
Adresse : BD	A (50)	Bureau Distributeur du Site	
Agrément	A (25)	Agrément sanitaire	
Validité	A (8)	Date Limite de l'Homologation	
Certification	A (40)	Certification	
Date BRC	A (8)	Date Limite de Certification BRC	
Date IFS	A (8)	Date Limite de Certification IFS	
Horaires logistiques	A (50)	Horaires d'expédition du Site	

Toutes ces informations sont nécessaires pour les besoins du projet,
celles inscrites en gras sont impératives pour la qualité des échanges.

Référentiel RVP des Pratiques Logistiques et Informatiques

Prestataires (dont les Transporteurs) (1 Fiche par entreprise)

Nom de la Zone	Format	Description	Valeur
Entreprise	A (50)	Nom usuel de l'Entreprise	PARTENAIRE
Prestataire	A (50)	Nom du Prestataire	
Identifiant GS1	A (13)	Code Lieu Fonction	GLN
Interlocuteur	A (50)	Interlocuteur de référence	
Téléphone	A (20)	Ligne directe de l'interlocuteur	
Cellulaire	A (20)	Tél. mobile de l'interlocuteur	
Fax	A (20)	Fax le plus proche	
Mail	A (40)	Adresse Mail de l'interlocuteur	
Téléphone	A (20)	Ligne directe du Prestataire	
Fax	A (20)	Fax du Prestataire	
Mail	A (40)	Adresse Mail du Prestataire	
Adresse : Lieu	A (50)	Nom de Lieu du Prestataire	
Adresse : Voie	A (50)	N° et Nom de la Voie du Prestataire	
Adresse : BP	A (10)	Boîte Postale du Prestataire	
Adresse : CP	A (10)	Code Postal du Prestataire	
Adresse : BD	A (50)	Bureau Distributeur du Prestataire	
Agrément	A (25)	Agrément sanitaire	
Validité	A (8)	Date Limite de l'Homologation	
Certification	A (40)	Certification	
Date BRC	A (8)	Date Limite de Certification BRC	
Date IFS	A (8)	Date Limite de Certification IFS	
Horaires logistiques	A (50)	Horaires d'expédition pour RVP	

Toutes ces informations sont nécessaires pour les besoins du projet,
celles inscrites en gras sont impératives pour la qualité des échanges.

9.3. DESCRIPTION DES PRODUITS FOURNISSEUR

Nom de la Zone	Format	Description	Valeur
Nom de l'Entreprise	A (50)	Nom usuel de l'Entreprise	PARTENAIRE
Code Produit : EAN13	A (13)	Codification GS1 EAN13	
Code Produit : DUN14	A (14)	Codification GS1 DUN14	
Code Produit : VA	A (2)	Variante Promotionnelle	
Code Produit : VL	A (2)	Variante Logistique	
Code Produit : Gencod	A (8)	Ancienne codification normalisée	
Code Produit : Id. interne	A (13)	Codification à usage interne du Fourn.	
Libellé du Produit	A (125)	Dés. du Produit par le Fourn.	
Date de Rotation	A (4)	Date Limite de consommation	DLC ou DLUO
Durée de Vie	N (3)	Durée de Vie standard à date de fab.	
Animal, Variété	A (25)	Poulet, Dinde, Jaune, ...	
Qualité	A (25)	Certifié, Fermier, Label, ...	
Abattage	A (25)	Halal, ...	
Elaboration	A (25)	Entier, Foie gras, Cuisse, Découpe, ...	
Calibre	A (25)	Calibre	
Température	A (1)	Gamme de Temp. (Frais, Sec, Cong.)	F, S, C
Conditionnement	A (25)	Conditionnement	
Poids Variable	A (1)	Valeur binaire (Oui ou Non)	O ou N
Pds net	N (9,3)	En kG	
Poids mini	N (9,3)	En kG	
Poids Maxi	N (9,3)	En kG	
Poids Emballage	N (9,3)	En kG	
Unités / Colis	N (4)	Nbre d'Unités Consommateur / Colis	= PCB
Colis / Palette	N (4)	Nbre de Colis / Palette	
Colis / Couche	N (4)	Nbre de Colis / Couche	
Format de Palettisation	A (7)	Encombrement au sol de la palette	80x120 ou 100x120
Hauteur Palette	N (4)	En cm	

Toutes ces informations sont nécessaires pour les besoins du projet,
celles inscrites en gras sont impératives pour la qualité des échanges.

10. ANNEXE B : INFORMATIONS SUR LES ETIQUETTES

10.1. ETIQUETTES RVL

Etiqu. Carton RVL	Observations	F.& Lg	Cod	Lib	Val	CB
Emetteur	« RVL » + Logo	A (3)		x		
Fabricant + Lieu de Prod.		A (30)		x		
Destinataire		A (15)		x		
Code Produit	Norme : GTIN (EAN13)	N (14)	x			x
Désignation Produit		A (25)		x		
Quantité d'UC	si poids non standard	N (5)			x	
Unité Consommateur	Pce, Scht, Bte, Btle,	A (4)		x		
Lot de Fabrication		A (15)			x	x
Date de Fabrication		A (10)			x	
Critère de Date limite	« DLC » ou « DLUO »	A (4)		x		
Date limite		A (10)			x	x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)		x		
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net	si non standard	N (8,3)			x	x
Etiqu. Palette interne RVL						
Emetteur	« RVL » + Logo	A (3)		x		
Fabricant + Lieu de Prod.		A (30)		x		
Destinataire		A (15)		x		
Emplacement cible	Local, All., Rim., Niv.	A (10)			x	
Quantité de cartons		N (4)			x	
Numéro Séquentiel RVI		N (8)	x			x
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Code Température	« F » ou « C »	A (1)		x		
Etiqu. Prépa. homo. RVL						
Emetteur	« RVL » + Logo	A (3)		x		
Fabricant + Lieu de Prod.		A (30)		x		
Destinataire		A (20)		x		
N° Commande		N (10)			x	
Quantité de cartons		N (4)			x	
Code Produit	Norme : GTIN (EAN13)	N (14)	x			x
Désignation Produit		A (25)		x		
Unité Consommateur	Pce, Scht, Bte, Btle,	A (4)		x		
Numéro Séquentiel	Norme : N° SSCC	A (18)	x			x
Lot de Fabrication	Le plus contraignant	A (15)			x	x
Date de Fabrication		A (10)			x	
Critère de Date limite	« DLC » ou « DLUO »	A (4)		x		
Date limite	La plus contraignante	A (10)			x	x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)		x		
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net		N (8,3)			x	x
Etiqu. Prépa. hétéro. RVL						
Emetteur	« RVL » + Logo	A (3)		x		
Destinataire		A (20)		x		
N° Commande		N (10)			x	
Quantité de cartons		N (4)			x	
Numéro Séquentiel	Norme : N° SSCC	A (18)	x			x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)	x			
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net		N (8,3)			x	x

10.2. ETIQUETTES FOURNISSEURS

Etiquette Carton	Observations	F.& Lg	Cod	Lib	Val	CB
Emetteur		A (3)		x		
Fabricant		A (15)		x		
Lieu de Production		A (15)		x		
Destinataire		A (15)		x		
Code Produit	Norme : GTIN(EAN13)	N (14)	x			x
Désignation Produit		A (25)		x		
Quantité d'UC	si poids non standard	N (5)			x	
Unité Consommateur	Pce, Scht, Bte, Btle,	A (4)		x		
Lot de Fabrication		A (15)			x	x
Date de Fabrication		A (10)			x	
Critère de Date limite	« DLC » ou « DLUO »	A (4)		x		
Date limite		A (10)			x	x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)		x		
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net	si non standard	N (8,3)			x	x

Etiquette Pal. Homogène	Observations	F.& Lg	Cod	Lib	Val	CB
Emetteur		A (3)		x		
Fabricant		A (15)		x		
Lieu de Production		A (15)		x		
Destinataire		A (20)		x		
N° Commande		N (10)			x	
Quantité de cartons		N (4)			x	
Code Produit	Norme : GTIN (EAN13)	N (14)	x			x
Désignation Produit		A (25)		x		
Unité Consommateur	Pce, Scht, Bte, Btle,	A (4)		x		
Numéro Séquentiel	Norme : N° SSCC	A (18)	x			x
Lot de Fabrication	Le plus contraignant	A (15)			x	x
Date de Fabrication		A (10)			x	
Critère de Date limite	« DLC » ou « DLUO »	A (4)		x		
Date limite	La plus contraignante	A (10)			x	x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)		x		
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net		N (8,3)			x	x
Etiquette Pal. Hétérogène	Observations	F.& Lg	Cod	Lib	Val	CB
Emetteur		A (3)		x		
Destinataire		A (20)		x		
N° Commande		N (10)			x	
Quantité de cartons		N (4)			x	
Numéro Séquentiel	Norme : N° SSCC	A (18)	x			x
Code Température	« F » ou « C »	A (1)	x			
Température	« T °C entre .. et .. »	A (20)			x	
Poids net		N (8,3)			x	